RCS : NANTES
Code greffe : 4401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 02612
Numéro SIREN : 500 481 882
Nom ou dénomination : ABALONE TT REZE

Ce dépôt a été enregistré le 05/10/2018 sous le numéro de dépôt 16729

ABALONE TT REZE
Société par actions simplifiée
Au capital de 100 000,00 euros
Siège social : 43, rue Bobby Sands
44800 SAINT-HERBLAIN
500 481 882 RCS NANTES

Déposé au Greffe
le 01 OCT. 2018
sous le N° 16729
RCS N° 7B2612

COMPTES ANNUELS
CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Certifiés conformes,
LE PRESIDENT

44800 ST HERBLAIN

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	3 229.06	3 229.06				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	67 030.94	34 689.77	32 341.17	40 660.23	-8 319.06	-20.46
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	170.00		170.00	170.00		
	Prêts	150.00		150.00	12 410.00	-12 260.00	-98.79
	Autres immobilisations financières	8 464.00		8 464.00	8 464.00		
	Total II	79 044.00	37 918.83	41 125.17	61 704.23	-20 579.06	-33.35
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	66 411.72	36 531.03	29 880.69	581 697.19	-551 816.50	-94.86
	Autres créances	221 625.41		221 625.41	485 962.48	-264 337.07	-54.39
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	357.61		357.61	350.61	7.00	2.00
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	24 138.33		24 138.33	12 573.50	11 564.83	91.98
	Total III	312 533.07	36 531.03	276 002.04	1 080 583.78	-804 581.74	-74.46
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	391 577.07	74 449.86	317 127.21	1 142 288.01	-825 160.80	-72.24

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an 8 614.00
(3) Dont à plus d'un an 384.00

44800 ST HERBLAIN

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 100 000)	100 000.00	100 000.00		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	10 000.00	10 000.00		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	99 301.66	149 662.84	-50 361.18	-33.65
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	-85 570.47	-50 361.18	-35 209.29	-69.91
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	123 731.19	209 301.66	-85 570.47	-40.88
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques	34 664.00	34 664.00		
	Provisions pour charges				
	Total III	34 664.00	34 664.00		
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	48 347.88	83 553.79	-35 205.91	-42.14
	Emprunts et dettes financières diverses	13 202.68	11 345.51	1 857.17	16.37
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 634.68	109 508.61	-84 873.93	-77.50
	Dettes fiscales et sociales	71 609.38	686 743.99	-615 134.61	-89.57
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	937.40	7 170.45	-6 233.05	-86.93
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	158 732.02	898 322.35	-739 590.33	-82.33
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	317 127.21	1 142 288.01	-825 160.80	-72.24
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	158 732.02	898 322.35		

44800 ST HERBLAIN

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	67 962.11		67 962.11	3 451 705.72	-3 383 743.61	-98.03
Chiffre d'affaires NET	67 962.11		67 962.11	3 451 705.72	-3 383 743.61	-98.03
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			81 392.52	133 085.67	-51 693.15	-38.84
Autres produits			522.23	2 590.98	-2 068.75	-79.84
Total des Produits d'exploitation (I)			149 876.86	3 587 382.37	-3 437 505.51	-95.82
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			131 158.40	378 918.45	-247 760.05	-65.39
Impôts, taxes et versements assimilés			5 775.86	95 734.28	-89 958.42	-93.97
Salaires et traitements			117 525.56	2 361 841.20	-2 244 315.64	-95.02
Charges sociales			44 531.56	712 200.52	-667 668.96	-93.75
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			9 497.88	9 664.67	-166.79	-1.73
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				16 287.34	-16 287.34	-100.00
Dotations aux provisions						
Autres charges			64 696.40	51 097.78	13 598.62	26.61
Total des Charges d'exploitation (II)			373 185.66	3 625 744.24	-3 252 558.58	-89.71
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			-223 308.80	-38 361.87	-184 946.93	-482.11
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

44800 ST HERBLAIN

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	2.55	73.50	-70.95	-96.53
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	2.55	73.50	-70.95	-96.53
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	5 613.77	4 355.77	1 258.00	28.88
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	5 613.77	4 355.77	1 258.00	28.88
2. Résultat financier (V-VI)	-5 611.22	-4 282.27	-1 328.95	-31.03
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-228 920.02	-42 644.14	-186 275.88	-436.81
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	140 849.55		140 849.55	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	2 500.00		2 500.00	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	143 349.55		143 349.55	
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		217.04	-217.04	-100.00
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII		217.04	-217.04	-100.00
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	143 349.55	-217.04	143 566.59	NS
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)		7 500.00	-7 500.00	-100.00
Total des produits (I+III+V+VII)	293 228.96	3 587 455.87	-3 294 226.91	-91.83
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	378 799.43	3 637 817.05	-3 259 017.62	-89.59
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	-85 570.47	-50 361.18	-35 209.29	-69.91

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

43 RUE BOBBY SANDS

44800 ST HERBLAIN

ANNEXE DU 01/01/2017 AU 31/12/2017

CECOM Experts-comptables
ZA LA CROIX CARREE

50180 AGNEAUX

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 317 127.21 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 67 962.11 Euros et dégageant un déficit de -85 570.47 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Au cours de l'exercice, la SAS ABALONE France a consenti une subvention d'équilibre à hauteur de 91 000 euros, et la société AMG FINANCE à hauteur de 39 000 euros.
Ces subventions sont assorties d'une clause de retour à meilleur fortune définie de la manière suivante :
Le retour à meilleure fortune sera constaté dès lors que le résultat de la société ABALONE TT REZE deviendra bénéficiaire tout en garantissant le maintien des capitaux propres à un montant au moins égal à celui du capital social, dans la limite annuelle de 50% du résultat d'exploitation.
Une somme égale à l'excédent constaté sera alors affectée directement au compte créditeur du créancier, en proportion de sa créance par rapport au total de l'abandon, ceci chaque année et jusqu'à apurement complet de l'abandon.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 4 027 €.
La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.
Le CICE a permis au groupe ABALONE d'accentuer son développement en ouvrant de nouvelles agences et en recrutant de nouveaux collaborateurs.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	3 229		
Installations générales agencements aménagements divers	54 456		
Matériel de transport	18 252		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	11 396		1 179
TOTAL	84 104		1 179
Autres titres immobilisés	170		
Prêts, autres immobilisations financières	20 874		
TOTAL	21 044		
TOTAL GENERAL	108 377		1 179

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			3 229	3 229
Installations générales agencements aménagements divers			54 456	54 456
Matériel de transport		18 252		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			12 575	12 575
TOTAL		18 252	67 031	67 031
Autres titres immobilisés			170	170
Prêts, autres immobilisations financières		12 260	8 614	8 614
TOTAL		12 260	8 784	8 784
TOTAL GENERAL		30 512	79 044	79 044

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	3 229			3 229
Installations générales agencements aménagements divers	19 094	7 840		26 934
Matériel de transport	18 252		18 252	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	6 098	1 658		7 755
TOTAL	43 444	9 498	18 252	34 690
TOTAL GENERAL	46 673	9 498	18 252	37 919

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	7 840				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 658				
TOTAL	9 498				
TOTAL GENERAL	9 498				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	34 664				34 664
TOTAL	34 664				34 664

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	100 079		63 548		36 531
TOTAL	100 079		63 548		36 531
TOTAL GENERAL	134 743		63 548		71 195
Dont dotations et reprises d'exploitation			63 548		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	150	150	
Autres immobilisations financières	8 464	8 464	
Clients douteux ou litigieux	43 817	43 817	
Autres créances clients	22 595	22 595	
Impôts sur les bénéfices	35 713	35 329	384
Taxe sur la valeur ajoutée	19 841	19 841	
Groupe et associés	151 314	151 314	
Débiteurs divers	14 758	14 758	
Charges constatées d'avance	24 138	24 138	
TOTAL	320 789	320 405	384
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	12 260		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	48 348	48 348		
Emprunts et dettes financières divers	11 686	11 686		
Fournisseurs et comptes rattachés	24 635	24 635		
Personnel et comptes rattachés	16 090	16 090		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	14 710	14 710		
Taxe sur la valeur ajoutée	18 019	18 019		
Autres impôts taxes et assimilés	22 792	22 792		
Groupe et associés	1 517	1 517		
Autres dettes	937	937		
TOTAL	158 732	158 732		
Emprunts souscrits en cours d'exercice	334			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	20.0000	5 000			5 000

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	14 758
Total	14 758

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	152
Emprunts et dettes financières diverses	1 747
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 231
Dettes fiscales et sociales	38 194
Autres dettes	937
Total	49 261

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	24 138
Total	24 138

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Engagements reçus

GARANTIE FINANCIERE ATRADIUS	276 137
Total	276 137

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
59 ans	moins d'un an	
54 à 58 ans	1 à 5 ans	
50 à 54 ans	6 à 10 ans	
40 à 49 ans	11 à 20 ans	
30 à 39 ans	21 à 30 ans	291
moins de 30 ans	plus de 30 ans	12
Engagement total		303

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 62 ans
- turn over : 5 %
- taux d'inflation : 2 %
- taux d'actualisation : 2 %

ABALONE TT REZE
Société par actions simplifiée
Au capital de 100 000,00 euros
Siège social : 43, rue Bobby Sands
44800 SAINT-HERBLAIN
500 481 882 RCS NANTES

RESOLUTION PROPOSEE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 MAI 2018
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

DEUXIEME RESOLUTION
L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat déficitaire de 85 570,47 euros de la manière suivante :

ORIGINE		
Résultat de l'exercice		-85 570,47 €
Autres réserves		99 301,66 €
Report à nouveau		0,00 €
AFFECTATION		
Dotations aux réserves		
A la réserve légale	0,00 €	
Aux autres réserves	13 731,19 €	
Dividendes		
A titre de dividendes	0,00 €	
TOTAL	**13 731,19 €**	**13 731,19 €**

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES
L'Assemblée Générale prend acte qu'il a été distribué les dividendes suivants au cours des trois derniers exercices :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31.12.2016	NEANT		
31.12.2015	250 000 €		
31.12.2014	150 000 €		

ABALONE TT REZE
Société par actions simplifiée
Au capital de 100 000,00 euros
Siège social : 43, rue Bobby Sands
44800 SAINT-HERBLAIN
500 481 882 RCS NANTES

RESOLUTION ADOPTEE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 MAI 2018
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

DEUXIEME RESOLUTION
L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat déficitaire de 85 570,47 euros de la manière suivante :

ORIGINE		
Résultat de l'exercice		-85 570,47 €
Autres réserves		99 301,66 €
Report à nouveau		0,00 €
AFFECTATION		
Dotations aux réserves		
A la réserve légale	0,00 €	
Aux autres réserves	13 731,19 €	
Dividendes		
A titre de dividendes	0,00 €	
TOTAL	**13 731,19 €**	**13 731,19 €**

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES
L'Assemblée Générale prend acte qu'il a été distribué les dividendes suivants au cours des trois derniers exercices :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31.12.2016	NEANT		
31.12.2015	250 000 €		
31.12.2014	150 000 €		

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Pour copie conforme
LE PRESIDENT

KPMG AUDIT NORMANDIE
5 avenue de Dubna
14209 Hérouville-Saint-Clair Cedex
France

Téléphone : +33 (0)2 14 37 55 00
Télécopie : +33 (0)2 14 37 57 64
Site internet : www.kpmg.fr

ABALONE TT REZE S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

ABALONE TT REZE S.A.S.

43 rue Bobby Sands
44800 SAINT-HERBLAIN

Ce rapport contient 16 pages

Référence : YB-12-17-126

KPMG Audit Normandie,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société par actions simplifiée
inscrite à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Caen.

Siège social :
KPMG Audit Normandie
5 avenue de Dubna
14209 Hérouville-Saint-Clair Cedex
Capital : 200 000 €
Code APE 6920Z
512 772 567 R.C.S. Caen
TVA Union Européenne
FR 48 51 27 72 567

KPMG AUDIT NORMANDIE
5 avenue de Dubna
14209 Hérouville-Saint-Clair Cedex
France

Téléphone : +33 (0)2 14 37 55 00
Télécopie : +33 (0)2 14 37 57 64
Site internet : www.kpmg.fr

ABALONE TT REZE S.A.S.

Siège social : 43 rue Bobby Sands
44800 SAINT-HERBLAIN
Capital social : €.100 000

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'assemblée générale de la société Abalone TT Rezé S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Abalone TT Rezé S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La société constitue des dépréciations des créances clients selon les modalités décrites dans la note « Dépréciation des créances » de l'annexe.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société Abalone TT Rezé S.A.S., décrite dans l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier, par sondage, l'application de cette approche.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint-Lô, le 29 mai 2018

KPMG Audit Normandie

Yohann Bossard
Associé

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code General des Impôts)

(1)

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2018

Désignation de l'entreprise : SAS ABALONE TT REZE — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 43 RUE BOBBY SANDS 44800 ST HERBLAIN — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 5 0 0 4 8 1 8 8 2 0 0 0 3 2 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31 12 2017 Net 3	N-1 31 12 2016 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	3 229	AG 3 229		
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	67 031	AU 34 690	32 341	40 660
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD	170	BE	170	170
	Prêts	BF	150	BG	150	12 410
	Autres immobilisations financières*	BH	8 464	BI	8 464	8 464
	TOTAL (II)	BJ	79 044	BK 37 919	41 125	61 704
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	66 412	BY 36 531	29 881	581 697
	Autres créances (3)	BZ	221 625	CA	221 625	485 962
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	358	CG	358	351
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	24 138	CI	24 138	12 574
	TOTAL (III)	CJ	312 533	CK 36 531	276 002	1 080 584
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	391 577	IA 74 450	317 127	1 142 288

Renvois : (1) Dont droit au bail | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 8 614 | (3) Part à plus d'un an : CR 384

Clause de reserve de propriété :* Immobilisations | Stocks : | Creances :

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

(2) BILAN - PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise : SAS ABALONE TT REZE — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :100.000.....)	DA	100 000	100 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	10 000	10 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	99 302	149 663
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(85 570)	(50 361)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	123 731	209 302
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	34 664	34 664
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	34 664	34 664
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	48 348	83 554
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	13 203	11 346
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	24 635	109 509
	Dettes fiscales et sociales	DY	71 609	686 744
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	937	7 170
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	158 732	898 322
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	317 127	1 142 288

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	158 732	898 322
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	48 196	83 239

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2018

Désignation de l'entreprise : SAS ABALONE TT REZE — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue services*	FG	67 962	FH		FI	67 962	3 451 706
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	67 962	FK		FL	67 962	3 451 706
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	81 393	133 086
	Autres produits (1) (11)					FQ	522	2 591
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	149 877	3 587 382
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	131 158	378 918
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	5 776	95 734
	Salaires et traitements*					FY	117 526	2 361 841
	Charges sociales (10)					FZ	44 532	712 201
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*					GA	9 498	9 665
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		16 287
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	64 696	51 098
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	373 186	3 625 744
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(223 309)	(38 362)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	3	74
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	3	74
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	5 614	4 356
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	5 614	4 356
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(5 611)	(4 282)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(228 920)	(42 644)

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053 2018

Désignation de l'entreprise : SAS ABALONE TT REZE — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	140 850		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	2 500		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	143 350		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		217	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		217	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	143 350	(217)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK		7 500	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	293 229	3 587 456	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	378 799	3 637 817	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(85 570)	(50 361)	
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY			
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP			
	- Crédit bail immobilier	HQ			
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
(9)	Dont transferts de charges	AI	17 845	109 146	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N Charges exceptionnelles	Exercice N Produits exceptionnels
PRODUIT CESSION ELEMENTS ACTIFS		2 500
EFFORT CONSTRUCTION NON DU		10 850
SUBVENTION D'EQUILIBRE		130 000

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N Charges antérieures	Exercice N Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

QUADRATUS Informatique

SAS ABALONE TT REZE
43 RUE BOBBY SANDS

44800 ST HERBLAIN

ANNEXE DU 01/01/2017 AU 31/12/2017

CECOM Experts-comptables
ZA LA CROIX CARREE

50180 AGNEAUX

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 317 127.21 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 67 962.11 Euros et dégageant un déficit de -85 570.47 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Au cours de l'exercice, la SAS ABALONE France a consenti une subvention d'équilibre à hauteur de 91 000 euros, et la société AMG FINANCE à hauteur de 39 000 euros.
Ces subventions sont assorties d'une clause de retour à meilleur fortune définie de la manière suivante :
Le retour à meilleure fortune sera constaté dès lors que le résultat de la société ABALONE TT REZE deviendra bénéficiaire tout en garantissant le maintien des capitaux propres à un montant au moins égal à celui du capital social, dans la limite annuelle de 50% du résultat d'exploitation.
Une somme égale à l'excédent constaté sera alors affectée directement au compte créditeur du créancier, en proportion de sa créance par rapport au total de l'abandon, ceci chaque année et jusqu'à apurement complet de l'abandon.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 4 027 €.
La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.
Le CICE a permis au groupe ABALONE d'accentuer son développement en ouvrant de nouvelles agences et en recrutant de nouveaux collaborateurs.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	3 229		
Installations générales agencements aménagements divers	54 456		
Matériel de transport	18 252		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	11 396		1 179
TOTAL	84 104		1 179
Autres titres immobilisés	170		
Prêts, autres immobilisations financières	20 874		
TOTAL	21 044		
TOTAL GENERAL	108 377		1 179

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			3 229	3 229
Installations générales agencements aménagements divers			54 456	54 456
Matériel de transport		18 252		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			12 575	12 575
TOTAL		18 252	67 031	67 031
Autres titres immobilisés			170	170
Prêts, autres immobilisations financières		12 260	8 614	8 614
TOTAL		12 260	8 784	8 784
TOTAL GENERAL		30 512	79 044	79 044

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	3 229			3 229
Installations générales agencements aménagements divers	19 094	7 840		26 934
Matériel de transport	18 252		18 252	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	6 098	1 658		7 755
TOTAL	43 444	9 498	18 252	34 690
TOTAL GENERAL	46 673	9 498	18 252	37 919

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	7 840				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 658				
TOTAL	9 498				
TOTAL GENERAL	9 498				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	34 664				34 664
TOTAL	34 664				34 664

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	100 079		63 548		36 531
TOTAL	100 079		63 548		36 531
TOTAL GENERAL	134 743		63 548		71 195
Dont dotations et reprises d'exploitation			63 548		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	150	150	
Autres immobilisations financières	8 464	8 464	
Clients douteux ou litigieux	43 817	43 817	
Autres créances clients	22 595	22 595	
Impôts sur les bénéfices	35 713	35 329	384
Taxe sur la valeur ajoutée	19 841	19 841	
Groupe et associés	151 314	151 314	
Débiteurs divers	14 758	14 758	
Charges constatées d'avance	24 138	24 138	
TOTAL	320 789	320 405	384
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	12 260		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	48 348	48 348		
Emprunts et dettes financières divers	11 686	11 686		
Fournisseurs et comptes rattachés	24 635	24 635		
Personnel et comptes rattachés	16 090	16 090		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	14 710	14 710		
Taxe sur la valeur ajoutée	18 019	18 019		
Autres impôts taxes et assimilés	22 792	22 792		
Groupe et associés	1 517	1 517		
Autres dettes	937	937		
TOTAL	158 732	158 732		
Emprunts souscrits en cours d'exercice	334			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	20.0000	5 000			5 000

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	14 758
Total	14 758

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	152
Emprunts et dettes financières diverses	1 747
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 231
Dettes fiscales et sociales	38 194
Autres dettes	937
Total	49 261

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	24 138
Total	24 138

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Engagements reçus

GARANTIE FINANCIERE ATRADIUS	276 137
Total	276 137

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
59 ans	moins d'un an	
54 à 58 ans	1 à 5 ans	
50 à 54 ans	6 à 10 ans	
40 à 49 ans	11 à 20 ans	
30 à 39 ans	21 à 30 ans	291
moins de 30 ans	plus de 30 ans	12
Engagement total		303

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 62 ans
- turn over : 5 %
- taux d'inflation : 2 %
- taux d'actualisation : 2 %